

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MACS

Guide des tarifs 2025 Service Autonomie à domicile

Proposé en Conseil d'Administration du 04/02/2025

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 347-1 et le 2° de l'article L. 313-1-2 ;

VU les statuts du centre intercommunal d'action sociale de MACS ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 24 juin 2016, portant création d'un tarif accueil de jour pour la prestation accompagnement-transport ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 24 juin 2016, portant création d'une tarification accompagnement-transport dans le cadre des plans d'aide APA

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 29 juin 2017, portant création de l'action ZOU'MACS et de sa tarification ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 15 février 2018, portant modification des tarifs de l'allocation personnalisées d'autonomie, de l'allocation personnalisée d'autonomie transfert et des autres départements pour la prestation d'aide à domicile du SAAD ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date 7 novembre 2018, portant création d'un tarif « aide au répit de l'aidant », dans le cadre de l'APA ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date 18 février 2021, portant réactualisation des tarifs ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 29 mars 2021 relative au service d'accueil des Gens du Voyage ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 28 juin 2021, relative à la création d'un tarif pour le SAAD dit « Pré-APA » ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 23 février 2023, portant réactualisation des tarifs ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date 20 février 2024, portant réactualisation des tarifs ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 18 juin 2024, portant création d'un tarif oscar mobilité ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 décembre 2024 relatif aux prix des prestations de certains services autonomie à domicile, autorisant la hausse des prix des prestations des services autonomie à domicile dans la limite de 3,84 % en 2025 par rapport à l'année précédente ;

VU l'avis favorable de l'atelier communautaire social du 23 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le CIAS d'être doté d'une tarification pour l'ensemble des prestations facturables ;

CONSIDÉRANT l'utilité pour le CIAS d'avoir un guide différencié par politique publique, pour permettre une meilleure gestion et communication ;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire évoluer les tarifications du SAD et du service des Gens du Voyage, dans le respect du cadre réglementaire, tout en tenant compte de l'inflation générale, de la fragilité des publics accompagnés et de la politique d'inclusion volontariste conduite sur le territoire MACS ;

SOMMAIRE

BUDGET ANNEXE SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE

L'auxiliaire autonomie	3
- Les prestations sont réalisées pour le compte du Département des Landes ou des Caisses de retraite	3
- les prestations « aide au répit de l'aidant »	3
- Les prestations APA-transfert et autres départements	3
- Les prestations prè-APA	3
- Les prestations réalisées dans le cadre des prises en charge mutuelle	4
- Les prestations réalisées à la demande des bénéficiaires	4
- Les prestations réalisées dans le cadre d'OSCAR lien social	5
- Facturation des km aux personnes accompagnées par le SAD	5
L'accompagnement-transport	6
- La prestation accompagnement-transport dans le cadre des plans APA	6
- La prestation accompagnement-transport hors plans APA	7
- La prestation accompagnement-accueil de jour	7
- La prestation accompagnement-transport OSCAR Mobilité	8
- Action ZOU'MACS	8

BUDGET ANNEXE SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD)

POLE MAINTIEN A DOMICILE

AIDE A DOMICILE

1- PRESTATION REALISEES POUR LE COMPTE DU DEPARTEMENT DES LANDES ET DES CAISSES DE RETRAITE

Tarifification fixée par le département des Landes et les Caisses de retraite

2- LA PRESTATION « AIDE AU REPIT DE L'AIDANT » DANS LE CADRE DES PLANS APA

Tarifification fixée par le département des Landes

3- PRESTATION APA TRANSFERT ET AUTRES DEPARTEMENTS

Application de la tarification fixée par le département des Landes

4- PRESTATION PRE-APA

Tarifification fixée par le département des Landes

5- PRESTATION REALISÉE A LA DEMANDE DES MUTUELLES

Mise en application au 1^{er} avril 2025

	Tarifs de base €	Participation MACS €	Tarif appliqué €	Rappel tarif 2024 €
Tarif mutuelles - Aide-ménagère en semaine	33,37	2.61	30,76	30,37

6- PRESTATION A LA DEMANDE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Mise en application au 1^{er} avril 2025.

	Tranches	Revenus	Tarifs de base	Participation MACS	Tarif appliqué	Rappel tarif 2024 €
Prestations Aide ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour en semaine	1	- 12 000 €	33,37	12,56	20,81	20,54
	2	12 001 à 20 000 €	33,37	9,09	24,28	23,97
	3	20 001 à 30 000 €	33,37	5,04	28.33	27 ,97
	4	+ 30 001 €	33.37	2,72	30,65	30,26
Prestations Aide ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour week-end et jours fériés	1	- 12 000 €	38,72	14,20	24,52	24,21
	2	12 001 à 20 000 €	38,72	10,81	27,91	27,56
	3	20 001 à 30 000 €	38,72	6,13	32,59	32,17
	4	+ 30 001 €	38,72	3,58	35,14	34,78



7- PRESTATION OSCAR « lien social »

Mise en application au 1^{er} avril 2025

		Tarif appliqué €
OSCAR Lien Social		26.01€

8- FACTURATION DES KMS aux personnes accompagnées dans le cadre de l'aide-ménagère et de la garde de jour

Mise en application au 1^{er} avril 2025

	Tarif appliqué €	Rappel tarif 2024 €
Barème par kilomètre	0,40	0,35

POLE MAINTIEN A DOMICILE
ACCOMPAGNEMENT-TRANSPORT

1- ACCOMPAGNEMENT-TRANSPORT DANS LE CADRE DES PLANS D'AIDE APA

Mise en application au 1^{er} avril 2025

Transport collectif et accompagnement du bénéficiaire aux courses	1 heure
Transport collectif aux courses sans accompagnement sur commune de résidence	½ heure
Transport collectif aux courses sans accompagnement hors commune de résidence	1 heure

2- ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT HORS PLAN D'AIDE APA

Mise en application au 1^{er} avril 2025.

	Tranches	Revenus	Tarifs de base €	Participation MACS €	Tarif appliqué €	Rappel tarif 2024 €
Accompagnement et transport	1	- 12 000 €	36,84	10,83	26,01	25,68
	2	12 001 à 20 000 €	36,84	8,51	28,33	27,97
	3	20 001 à 30 000 €	36,84	6,19	30,65	30,26
	4	+ 30 001 €	36,84	3,31	33,53	33,10

3- ACCOMPAGNEMENT ACCUEIL DE JOUR

Mise en application au 1^{er} avril 2025.

Personne accompagnée par le SAD

	Tranches	revenus pers seule	revenus couple	Tarifs de base €	Participation MACS €	Tarif appliqué €	Rappel tarif 2024 €
Accompagnement accueil de jour	1	825 à 998	1435 à 1677	36,84	17,31	19,53	19,28
	2	999 à 1366	1678 à 2087	36,84	13,51	23,33	23,03
	3	à partir de 1367	à partir de 2088	36,84	9,71	27,13	26,78

Personne non accompagnée par le SAD

	Tranches		Revenus	Tarifs de base	Participation MACS	Tarif appliqué	Rappel tarif 2024 €
Accompagnement accueil de jour	1	825 à 998	1435 à 1677	36,84	13,51	23,33	23,03
	2	999 à 1366	1678 à 2087	36,84	10,79	26,05	25,72
	3	à partir de 1367	à partir de 2088	36,84	6,45	30,39	30

4- CARSAT – OSCAR Mobilité

Mise en application au 1er avril 2025.

		Tarif appliqué €	Rappel tarif 2024 €
OSCAR Mobilité		29,63€	29,25€

5- ACTION ZOU'MACS

Mise en application au 1er avril 2025.

	Détail	Tarif appliqué €	Rappel tarif 2024 €
ZOU'MACS	activité à la journée	11,20	11,02
	activité à la demi-journée	5,60	5,51
	mini séjour 3 nuits-2 jours	56,00	55,12